

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LORiot, Maire.

Etaient présents :

Mmes BIZERAY, BOUHOURS, BUROT, MARC, MARIE, MONTIGNY-FRAPY, LE BRAS, LOISEAU, PLOT.
Mrs AUGEREAU, BERTOLINO, CATANZARO, CHARBONNIER, FLASQUIN, FRÈRE, HAMEL, LORiot, ROY.

Absents excusés avec pouvoir :

Madame HUET a donné pouvoir à Monsieur LORiot.
Madame SALE a donné pouvoir à Madame LOISEAU.
Monsieur PLOT a donné pouvoir à Madame PLOT.
Monsieur LUDOVIC a donné pouvoir à Monsieur CATANZARO.

Absent excusé :

Monsieur CHOLLET.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Madame BOUHOURS a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances du 02 juillet et 10 juillet 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

- Renouvellement de la convention fourrière Caniroute
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Centre F. Rabelais
 - * Demande de gratuité
- Personnel Communal
 - * Prime COVID 19
- Informations diverses

FINANCES

- Décision Modificative n° 3
- Informations diverses

URBANISME – ECONOMIE

- Mise en location maison 9, rue de Sillé
- Point sur les travaux d'aménagement de la place nouvelle boulangerie/ pergolas
- Parc informatique, audit
- Vente terrain Rue de St Ouen
- Informations diverses

ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET VOIRIE

- Informations diverses

VIE SCOLAIRE

- Informations diverses
- Conseil Municipal Enfants
 - * Informations diverses

VIE SOCIALE ET SANTE

- Informations diverses

COMMUNICATION, BIBLIOTHÈQUE, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE

- Informations diverses

SPORTS, SECURITE, SURETE

- Informations diverses

FÊTES ET CÉRÉMONIES

- Informations diverses

SIVOM DE L'ANTONNIÈRE

- Informations diverses

LE MANS METROPOLE

- Dotation de solidarité Communautaire 2020

- Informations diverses

AFFAIRES DIVERSES

- Création d'un conseil des Sages

QUESTIONS DIVERSES

↳ Adoption des Procès-Verbaux des séances du 02 et 10 juillet 2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les Procès-Verbaux des séances du 02 et 10 juillet 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

↳ Convention de fourrière animale et de ramassage des animaux errants - Années 2021-2023 - Société CANIROUTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de la société Caniroute pour le renouvellement de la convention fourrière pour les années 2021, 2022, 2023.

La redevance est fixée à 1,40 € HT soit 1,68 € TTC par habitant (pour mémoire la redevance 2020 était de 1,68 € TTC par habitant soit un cout de 4 527,60 € TTC pour 2695 habitants).

Pour information, le coût pour l'année 2021 serait de 2 683 habitants x 1,68 € soit 4 507,44 €TTC (en 2020 : 4 527,60 € pour 2 695 habitants).

Les tarifs de capture et de ramassage sont maintenus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour les tarifs de fourrière et accepte la nouvelle convention de fourrière animale de la Société CANIROUTE représentée par Monsieur BRUNEAU N. située « Beurepaire » 72650 SAINT SATURNIN, pour la capture, l'accueil des animaux errants sur le territoire de la commune et leur prise en charge 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. La rémunération sera de 4 507,44 € soit 1,68 € TTC/habitant/an (Nombre d'habitants selon le dernier chiffre connu de l'INSEE).

Le tarif de capture et de ramassage reste maintenu.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives se rapportant à cette décision et prendre toutes décisions relatives à la capture des animaux errants.

Caniroute est très réactif lors des demandes d'intervention et surtout concernant les chiens dangereux. Monsieur BRUNEAU Nicaise s'inquiète du bien-être des animaux.

Aucun moyen n'est mis en œuvre pour les chats errants. Il serait judiciable d'avertir les habitants pour capturer les chats selon les secteurs.

🔗 **Renouvellement de la commission communale des impôts directs**

L'article 1650-1 du code général des impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants (communes de plus de 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat municipal.

Lors du conseil municipal du 02 juillet 2020, 21 personnes sur 32 personnes ont été proposées pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). (Délibération n° 2020-07-D08 du 02 juillet 2020)

La direction des finances demande la désignation de 11 personnes supplémentaires, à défaut l'administration procédera à une désignation d'office.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Propose de compléter la liste des personnes suivantes pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs pour nomination par le Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe à savoir :

Mesdames DAMEMME Nicole, HAMEL-CHAUDEMANCHE Marie-Hélène, PATRIGNANI Sonia et PEARD Maryvonne

Messieurs BELLANGER Dany, BONTEMPS Joël, DEBEZE Pierre, DUPONT Julien, FLASQUIN Olivier, GANDON Clément et HENRIQUES DE CASTRO Nelson.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération à la Direction des Finances Publiques.

🔗 **Centre F. Rabelais**

* Demande de gratuité location de salle

Cette manifestation étant annulée, Monsieur le Maire ajourne cette question de l'ordre du jour.

Le conseil municipal prend acte.

🔗 **Personnel Communal**

* Prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid 19

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les critères d'attribution au sein de la mairie de LA MILESSE.

Le Maire propose à l'assemblée :

Article 1^{er}

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies par la présente délibération.

Article 2

Cette prime sera attribuée aux agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé :

- Pour les services techniques, du fait des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux ;
- Pour les services administratifs, du fait de la nécessité d'effectuer leurs fonctions en télétravail, avec leur matériel personnel, en assurant la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions règlementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaires ;
- Pour les services de cantine, écoles, du fait de la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires dans des conditions de sécurité renforcées ;
- Pour le service de la bibliothèque pour l'organisation du drive ;
- Pour le service du centre F. Rabelais.

Article 3

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum total de 2 100 euros pour 20 agents bénéficiaires.

Le montant sera modulé comme suite :

- Tous les agents de la commune exceptés ceux n'ayant pas travaillé durant cette période : 100 € minimum,
- Le responsable restaurant scolaire : 200 €

La prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

Cette prime exceptionnelle n'est pas reconductible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- D'adopter les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle telles que proposées et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son versement.

↳ Informations diverses

- Plan de relance du département de la Sarthe – Attribution subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention d'un montant de 48 510 € par le département de la Sarthe dans le cadre du plan de relance du département de la Sarthe sur la période de 2020 à 2022.

Cette subvention pourra être utilisée pour un ou plusieurs projets d'investissement.

Le conseil municipal en prend acte et doit travailler sur les projets d'investissements rentrant dans le cadre du plan de relance du département de la Sarthe.

FINANCES

↳ Chauffe-eau vestiaires du stade de football

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs devis ont été sollicités pour le remplacement du chauffe-eau des vestiaires du stade de football à savoir :

- | | |
|---------------------------|----------|
| - Entreprise LH Dépannage | 11 628 € |
| - Entreprise LELONG | 14 258 € |
| - Entreprise MISSENARD | 14 336 € |
| - Sarl L'ANTONNIERE | 15 308 € |

La proposition de l'entreprise LH Dépannage a été retenue pour un montant de 11 628 € TTC.

L'intervention est prévue le 22 septembre 2020.

↳ **Décision Modificative n° 3**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chauffe-eau des vestiaires du stade de foot-ball est tombé en panne cet été et n'est pas réparable (Installation en 1999). Plusieurs devis ont été sollicités afin de procéder à son remplacement. L'entreprise LH Dépannage, moins-disant, a été retenue pour un montant de 9 690 € HT soit 11 628 € TTC.

Ces travaux n'étant pas prévus au Budget Primitif 2020, il y a lieu de passer une Décision Modificative n° 3 pour l'inscription de cette somme en dépenses d'investissement, à savoir :

INVESTISSEMENT

Dépenses

21318	Autres immobilisations corporelles	+ 11 628 €
020	Dépenses imprévues	- 11 628 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 février 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Considérant la nécessité de procéder à la modification de crédits telle que figurant dans le tableau ci-dessus pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables.

- Adopte la décision modificative n°3 telle que figurant au tableau ci-dessus.

↳ **Informations diverses**

Un point sur les budgets sera effectué afin de les présenter lors du séminaire.

URBANISME – ECONOMIE

↳ **Mise en location maison 9, rue de Sillé**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison située 9, rue de Sillé, acquise par la commune, a été louée à Madame GRIFFATON Valérie pour un montant de 600 €/mois dans l'attente que celle-ci récupère sa maison d'habitation actuellement en location, et ce pour une durée initiale de six mois.

Le conseil municipal doit prendre acte de cette location et donner l'autorisation à Monsieur Le Maire de prolonger éventuellement cette location pour une durée n'excédant pas trois mois

Le conseil municipal prend acte de la location située 9, rue de Sillé à Madame GRIFFATON et autorise Monsieur le Maire a prolongé si nécessaire cette location pour une durée n'excédant pas trois mois.

↳ **Point sur les travaux d'aménagement de la place nouvelle boulangerie/pergolas**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux. La Pergola a été posée.

Il reste des travaux à réaliser à la jonction avec le parking de la maison médicale et l'aménagement du passage reliant lac rue de Sillé et la rue des écoles, le nettoyage des pavés et les plantations.

Le conseil municipal en prend acte.

↳ **Parc informatique, audit**

Monsieur CATANZARO, 1er Adjoint au Maire, informe le conseil municipal de l'élaboration d'un audit interne du parc informatique et téléphonie de la commune.

La sous-commission DSI (Dossier Sur les réseaux Informatiques) est constituée des interlocuteurs en fonction des demandes à savoir :

Monsieur FLASQUIN	Mise à jour des adresses mail
Monsieur HAMEL	Fonctionnement
Monsieur LUDOVIC	Etude des prix et comparaison

Les bâtiments communaux sont éligibles à la fibre optique.

Les interlocuteurs vont travailler afin d'avoir des outils performants avec un coût moindre, une rationalisation des parcs informatique et téléphonie sera mise en place.

Monsieur BAHIER viendra rejoindre cette sous/commission pour la mise en place de la procédure.

🔗 **Vente terrain Rue de St Ouen**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur et Madame MONCHATRE Pascal domiciliés 24, rue de Saint Ouen d'acquérir un terrain d'une vingtaine de mètres carrés attenant à sa propriété et ce en vue de clore leur propriété. Ce terrain qui est actuellement une dépendance de la voirie n'est pas utile à la circulation sur la rue de Saint Ouen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- d'autoriser la vente à Monsieur et Madame MONCHATRE Pascal d'une parcelle d'environ 20 mètres carrés au prix de 100 euros net vendeur, les frais de bornage, les frais notariés et d'édification de la clôture sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur CATANZARO Jean-Luc, 1^{er} adjoint au Maire en cas d'absence de celui-ci à signer tous actes nécessaires pour la vente de cette parcelle,
- de prononcer le déclassement du domaine public de cette petite parcelle.

🔗 **Informations diverses**

* Terrains ilot angle rue de la Gare/rue de Sillé « Ancienne boulangerie »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion doit être faite sur l'aménagement du secteur de l'ilot rue de la Gare/rue de Sillé « Ancienne boulangerie ».

Monsieur le Maire donne différentes directions de réflexion et propose de constituer une commission pour ce dossier.

La commission est ainsi constituée : Messieurs LORIOT, CATANZARO, FRERE, ROY, BERTOLINO et Mesdames MONTIGY-FRAPY et LOISEAU.

Cette commission sera amenée à travailler avec différents interlocuteurs notamment les services du Mans Métropole.

ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET VOIRIE

🔗 **Informations diverses**

Monsieur FRERE, Adjoint au maire fait le point au conseil municipal des différents travaux réalisés et à réaliser par les agents techniques.

La commission aménagement cours écoles se réunira le mercredi 16 septembre 2020 à 18 heures.

Le conseil municipal prend acte.

- Etude thermique bâtiments communaux

Monsieur ROY, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal de l'avancement du dossier sur l'étude thermique des bâtiments communaux à savoir :

- Répertoire les bâtiments concernés
- Une proposition chiffrée a été donnée par le bureau d'études STUDEFFI.

Trois élus vont travailler sur ce projet, Messieurs ROY, FRERE et PLOT

La commune prendra contact avec le Pays du Mans, Le Mans Métropole, l'ADEME pour financer cette étude et les travaux éventuels en découlant. Les fonds dans le cadre du plan de relance gouvernemental, régional et départemental pourront compléter si nécessaire ces financements.

Lors d'une prochaine séance du conseil municipal, il y aura lieu de :

- Présenter le dossier
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subventions pour les études

Le conseil municipal prend acte.

- Chemins de randonnée

Monsieur Romain CHARBONNIER, Conseiller municipal, présente les 5 chemins pédestres sur la commune sachant qu'un chemin de randonnée doit se terminer en boucle.

Monsieur CHARBONNIER a pris contact avec Madame CHEVALIER du Pays du Mans.

Monsieur CHARBONNIER propose d'inscrire un chemin de randonnée sur la documentation du Pays du Mans et sur le fascicule du Mans Métropole.

Un chemin de randonnée peut avoir en distance 6 à 10 kms, en général ils sont de 8 kms.

Avec la collaboration du Pays du Mans, Monsieur CHARBONNIER propose de :

- Sillonner les chemins
- Baliser les chemins
- Faire paraître dans le fascicule (vendu 7 €)
- Rédiger un dépliant des chemins et éventuellement faire paraître ses chemins sur un TOTEM

Le conseil municipal acte sur le principe d'inscrire le chemin sur le livret du Pays du Mans.

VIE SCOLAIRE

↳ Informations diverses

Madame BUROT, Adjointe au Maire fait le résumé de la rentrée scolaire 2020/2021.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, bien organisée et bien respectée selon les préconisations sanitaires relatives au COVID 19.

A l'école maternelle, la rentrée scolaire pour la petite section s'est déroulée en deux temps par demi-groupe.

Effectifs d'élèves :

- Ecole maternelle : 105 élèves dont 36 en petite section
- Ecole élémentaire : 175 élèves

240 rationnaires mangent au restaurant scolaire

Il est constaté une fréquentation importante à l'accueil périscolaire et aux études surveillées.

Restauration scolaire, bilan de l'année scolaire 2019/2020

En raison du confinement, les résultats annoncés ne peuvent pas être comparés avec ceux des années précédentes.

- Moins de recettes
- Un peu moins de dépenses (alimentation : 1,53 € en 2019, 1,76 € €, 2020)
- Déficit 2019/2020 : 52 918 € soit 2,23 €/repas

Des statistiques mensuels seront réalisées.

↳ Conseil Municipal Enfants

* Informations diverses

Madame BUROT, 4^{ème} adjointe au maire, informe le conseil municipal du départ de l'animatrice du conseil municipal enfants.

La commune est à la recherche d'un nouvel animateur à raison de 80 h/an.

VIE SOCIALE ET SANTE

↳ Informations diverses

Madame MONTIGNY-FRAPY, 2ème Adjointe au maire, fait le point sur les conséquences de la COVID 19 à savoir :

- Clusters au gîte « L'Enclos des sources », la commune est non responsable
- Port du masque sur le territoire de Le Mans Métropole
- Annulation du forum des associations
- Mise à disposition de locaux pour les associations

Santé

- Echange avec la Chapelle St Aubin et Aigné

Le CCAS se réunira le lundi 14 septembre 2020.

COMMUNICATION, BIBLIOTHÈQUE, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE

Madame BUROT, 4ème adjointe au maire, donne diverses informations au le Conseil Municipal, telles que :

* Bibliothèque

- Drive suite au COVID 19 très bien organisé, ouverture progressive, partielle à prévoir

* Bulletin municipal

- Orientation sur les projets
- Planning prévisionnel
- Courrier adressé aux associations et entreprises
- Distribution mi-novembre

* Vie associative

- Nomination de référents pour chaque association communale

* Site internet

- Mise à jour des administrateurs
- Mise à jour page des élus
- Mise à jour des commissions

* Réseaux sociaux

La commission travaille sur ce sujet.

SPORTS, SECURITE, SURETE

↳ Organisation de la journée citoyenne du 10 octobre 2020

La demi-journée citoyenne aura lieu le samedi 10 octobre 2020 de 8h30 à 11h45, accueil de 8h30 à 9h et organisation des ateliers.

L'information aux citoyens se fera par l'intermédiaire d'affiches, sur le panneau lumineux, le site internet et les journaux.

Monsieur FRERE, 3ème adjoint au maire, listera le travail prioritaire pour former différents ateliers.

↳ Informations diverses

Néant.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

↳ Informations diverses

Madame BUROT, 4ème Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le banquet des seniors organisé en partenariat avec le Comité des fêtes le 29 novembre 2020 pourrait être annulé en raison de la situation sanitaire.

Si le repas est annulé, une action alternative pourra être décidée.

Le séminaire des élus aura lieu le samedi 26 septembre 2020. La matinée sera consacrée à l'étude des différents dossiers, les élus visiteront la commune l'après-midi.

SIVOM DE L'ANTONNIÈRE

↳ Informations diverses

*** Action sociale**

Madame MONTIGNY-FRAPY, 2^{ème} adjointe au maire, rappelle les modalités du port du masque sur le territoire de Le Mans Métropole et l'annulation du forum des associations.

Les associations pourront obtenir des permanences pour procéder aux inscriptions de leur adhérent au Centre François Rabelais. Elles utiliseront le hall du Centre François Rabelais seules.

La commission action sociale du SIVOM de l'Antonnière doit travailler sur l'accès à la communication,

*** Action sportive**

Au dojo, il n'y a pas d'accès aux vestiaires.

Les différentes commissions du SIVOM de l'Antonnière ne sont pas définies à ce jour.

LE MANS METROPOLE

↳ Dotation de solidarité Communautaire 2020

La Communauté Urbaine du Mans Métropole, dans le cadre de la dotation de solidarité générale 2020 va attribuer à la commune de La Milesse une somme de 39 983 €.

Le conseil municipal en prend acte.

↳ Informations diverses

Néant.

AFFAIRES DIVERSES

↳ Subventions municipales 2020

Les écoles suivantes remercient le conseil municipal pour le versement de la subvention municipale 2020 à savoir :

- Chambre de métiers et l'artisanat des Pays de la Loire
- Centre de formation des apprentis de la coiffure de la Sarthe

Le conseil municipal en prend acte.

Commerçants :

La gérante d'« Arthur et Coquelicot », fleuriste, remercie la municipalité pour les loyers non appelés pendant la période du confinement.

Remise d'un fonds de documentation (Anciens bulletins d'information de la Commune)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la famille GROUT a donné les anciens bulletins d'information de la Commune (AIM).

Des articles sur l'histoire de la Commune de la Milesse peuvent notamment intéresser.

Ces bulletins peuvent être consultés à la mairie.

Le conseil municipal prend acte et remercie la famille GROUT pour leur donation.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Création d'un conseil des Sages

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un conseil des SAGES composé de Messieurs HENRIQUES DE CASTRO Nelson, LE BIHAN Mathieu, LE DEUN Jean-Jacques, THOMASSIN Serge et DROUIN Régis.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette création.

↳ Etudiants de l'Université du Maine

Monsieur CATANZARO, 1^{er} adjoint au maire, informe le conseil municipal que des étudiants de l'université du Maine interviendront, dans le cadre de leur étude master 1 en géographie, sur le territoire de la commune du 5 au 9 octobre 2020.

Le lundi 5 octobre, l'ensemble des étudiants seront accueillis par Monsieur le Maire et Monsieur CATANZARO.

Ils procéderont à des interviews auprès de certains élus, certains commerçants, artisans, agent de la commune en charge de l'urbanisme ou membres d'associations.

Les élus pouvant être interviewés sont désignés : il s'agit de Mesdames BUROT, MONTIGNY-FRAPY et Messieurs ROY, BERTOLINO, FRERE et FLASQUIN (sauf lundi, mardi, mercredi).